

QUELQUES REMARQUES DE CRITIQUE TEXTUELLE SUR LE SERMON 348A AUGMENTÉ DE SAINT AUGUSTIN (DOLBEAU 30)*

En 1995, F. Dolbeau s'est fondé sur un manuscrit de la *Biblioteca Malatestiana* de Césène (*D IX 3 [1453]*, f. 102-104v = C) pour publier la version intégrale d'un sermon augustinien *contra Pelagium*¹, dont jusqu'alors on ne connaissait qu'un fragment contenu dans les florilèges augustiniens d'Eugippe (ca. 500) et de Florus de Lyon (neuvième siècle)². Les réflexions suivantes sont le résultat d'une confrontation de cette *editio princeps* avec le texte du même sermon dans ce qui, au moment de nos recherches, était encore un témoin 'inconnu' de ce sermon (*Siena Bibl. Com. F V 12 [xii in.]*, f. 1-4v = S). Dans la *Revue des Études Augustiniennes* de 1999, F. Dolbeau lui-même a publié sous la forme d'un nouvel appareil les résultats d'une collation de son *editio princeps* avec le texte offert par ce second témoin du *Serm. 348A augm.*³ Quoique cette publication ait rendu superflue une grande partie de celle que nous envisageons, nous pensons cependant pouvoir présenter quelques considérations susceptibles d'améliorer encore l'édition de Dolbeau. Nos remarques, qui feront référence à la numérotation des lignes dans l'édition de 1995 et

* Nous remercions les professeurs F. Dolbeau et L. De Coninck ainsi que K. Delcroix d'avoir lu une première version de cet article. Quant au professeur Dolbeau, nous remarquons que, malgré les argumentations développées dans cet article, il continue à préférer les variantes *inferas* (l. 168), *paralysi/dissolutione* (ll. 193-194) et *videamus si talia optavit plebi suae, qualia oramus super vos. Audite quid dixerit quodam loco* (ll. 207-208). Nous remercions également F. Debroe et M. Lenoble de leur révision du texte français.

¹ Voir F. Dolbeau, *Le sermon 348A de saint Augustin contre Pélage. Édition du texte intégral*, dans: *Recherches Augustiniennes* 28 (1995) pp. 37-63 en particulier pp. 53-63. Cette *editio princeps* avait été annoncée dans F. Dolbeau, *Localisation de deux fragments homilétiques reproduits par Eugippe dans son florilège augustinien*, dans: *Revue des Études Augustiniennes* 41 (1995) pp. 19-36 (en particulier pp. 31-34).

² Le fragment préservé par Eugippe contient les lignes 166 (*illa duo*)-264 (*haeresim negans*) de l'édition de Dolbeau. Florus a emprunté deux passages du sermon au florilège d'Eugippe (ll. 196 [*quod isti*]-224 [*in scripturis habes*] sur 2 Cor. 13, 7-13; ll. 237 [*iubetur nobis*]-252 [*quia impeditis*] sur 1 Tim. 5, 14-15). Au sujet de ces fragments dans le recueil de Florus, voir C. Charlier, *La compilation augustinienne de Florus sur l'Apôtre. Sources et authenticité*, dans: *Revue Bénédictine* 57 (1947) pp. 132-186 (en particulier p. 182).

³ Voir F. Dolbeau, *Un second manuscrit complet du Sermo contra Pelagium d'Augustin (S. 348A augmenté)*, dans: *Revue des Études Augustiniennes* 45 (1999) pp. 353-361.

à l'apparat de 1999, se rapporteront en premier lieu à l'origine du manuscrit siennois, à sa parenté avec celui de Césène, à la valeur des différentes mains identifiables et aux conséquences de celle-ci pour la reconstruction de l'archétype du sermon. Une deuxième série de réflexions sera issue d'une confrontation nouvelle de l'*editio princeps* et du nouvel apparat avec le texte des lignes 166-264 offert par plusieurs témoins du recueil d'Eugippe. En effet, comme beaucoup d'autres, nous sommes d'avis que les éditions 'modernes' des Mauristes, de Knöll et de Quartirol⁴ n'offrent pas de reconstructions fiables du texte augustinien comme offert par Eugippe et que, par conséquence, chaque éditeur doit partir ici d'une étude des manuscrits mêmes. Dans une dernière série de réflexions, nous essaierons de résoudre quelques problèmes posés par le texte reconstruit selon les principes de la *recensio*.

1. L'ORIGINE DU MANUSCRIT SIENNOIS ET LA VALEUR DES DIFFÉRENTES MAINS IDENTIFIABLES

Depuis le 18 octobre 1810, le manuscrit concerné se trouve dans la *Biblioteca Comunale degli Intronati* de Sienne, après y avoir été transféré avec tant d'autres manuscrits de l'abbaye de Monte Oliveto Maggiore⁵. Avant, il avait été conservé pendant des siècles dans la bibliothèque de cette abbaye importante à trente kilomètres au sud-est de Sienne. Ceci est prouvé par un ex-libris du quinzième siècle au fond du f. 1 (*Iste liber est Montis Oliveti de Haccona*) et par le fait que le manuscrit figure amplement commenté dans au moins un des catalogues de la bibliothèque du monastère datant de

⁴ Voir *Sancti Aurelii Augustini Hipponensis episcopi operum tomus quintus, continens sermones ad populum ... Opera et studio monachorum ordinis Sancti Benedicti, e congregatione Sancti Mauri* (Parisiis 1683) c. 1509-1511 (= PL 39, c. 1719-1723); *Eugippii excerpta ex operibus S. Augustini*. Recensuit et commentario critico instruxit P. Knöll (CSEL 9.1; Vindobonae 1885) pp. 899-903; Sant'Agostino, *Discorsi*. VI (341-400). *Su argomenti vari*. Testo latino dell'edizione maurina e delle edizioni postmaurine. Traduzione e note V. Paronetto-A.M. Quartirol. Indici F. Monteverde (Nuova Biblioteca Agostiniana 34, Roma 1989) pp. 128-135.

⁵ Voir la note *Ad bibliothecam publicam civ. Sen. transfertur die 18 octobris 1810*. Aloysio de Angelis *Biblioth.* au fond du f. 1. Au sujet de ce transfert de manuscrits olivétains à la Bibliothèque Communale de Sienne, voir en particulier D. Mazzuconi, *Le vicende della biblioteca di Monte Oliveto Maggiore dopo la soppressione*, dans: G.B.F. Trolese, *Il monachesimo italiano dalle riforme illuministiche all'unità nazionale (1768-1860)* (Italia benedettina 11, Badia di Santa Maria di Monte Cesena 1992) pp. 633-684.

la fin du dix-huitième siècle⁶. Vu que l'abbaye de Monte Oliveto Maggiore a été fondée en 1319 et que le manuscrit date probablement du début du douzième siècle, l'abbaye ne peut pas en être le premier propriétaire. Jusqu'à présent, celui-ci n'a pas pu être identifié⁷. Sur la base de critères paléographiques, Dolbeau lui a attribué une origine certainement italienne et probablement toscane⁸. Une confirmation éventuelle de cette dernière hypothèse ou au moins d'une origine en Italie centrale nous est offerte par les f. 30v-31, qui contiennent une version du sermon 313 F (Denis 22) dont au moins le titre (*Augustini sermo incipit de vigiliis habitus mappalibus*) et l'incipit (*Ut primo respondeam fratri et college meo, ego mune inquietum dixit esse caritate, non pigrum ...*) s'écartent du titre et de l'incipit dans les deux seuls manuscrits employés par Morin pour son édition du même sermon, c'est-à-dire dans les deux seuls représentants connus de la collection campanienne (*Monte Cassino 17 [xi] Monte Cassino; Napoli Bibl. Naz. Vienn. lat. 14 [xi] Napoli San Severino*)⁹. Or, le même titre

⁶ Voir *Bologna Bibl. Univ.* 1913, f. 60-61v (n° 49 / 140; nous remercions Mme Federica Bucchi [Bologna] de nous avoir envoyé un microfilm de ces pages du catalogue). L'authenticité de notre sermon a causé beaucoup de soucis au rédacteur du catalogue et est amplement discutée au f. 60-60v (*Non reperi inter opera S. Augustini sermonem contra Pelagium quanquam pervolverim diligentia integrum opus ...*). Il ne disposait probablement pas d'une édition des sermons augustiniens contenant le sermon 348 A (... *Videre tamen essent locupletiores editiones ut ea in septem tomos distributa quam eruditi Patres Benedictini Congregationis S. Mauri nobis dederunt Parisijs anno 1670, vel Lovaniensis videre esset in decem tomos distributa*). Au sujet du catalogue conservé à Bologna, voir entre autres L. Frati, *I codici dell'Abbazia di Monte Oliveto Maggiore presso Siena*, dans: *Bollettino della società bibliografica italiana* 1 (1898) pp. 63-67 (en particulier pp. 64-66); D. Mazzuconi, *Le vicende della biblioteca di Monte Oliveto Maggiore* (voir n. 5) passim.

⁷ Nous remercions Mme Rosanna De Benedictis, fonctionnaire de la Bibliothèque Communale de Sienne, pour avoir cherché (en vain) des indices quant à l'origine du manuscrit en question.

⁸ Voir F. Dolbeau, *Un second manuscrit complet* (voir n. 3) p. 354 n. 7.

⁹ Le titre *Augustini sermo incipit de vigiliis habitus mappalibus* a gardé l'ancienne indication de l'endroit où le sermon a été prononcé (*Mappalia*: la basilique de Saint-Cyprien à Carthage). Cette indication est également présente dans le titre du sermon dans *Monte Cassino 17*, où le sermon figure comme 36^e article (35. *Sermo habitus Carthagine in Mappalibus id est in basilica beati martyris Cypriani per vigiliam natalis eius de responsorio psalmi centesimi tricesimi primi: Paravi lucernam Christo meo, inimicos eius induam confusione*. 36. *Sermo habitus in eadem basilica supradicto die ad collectam, de responsorio psalmi quinquagesimi primi: Speravi in misericordia dei in aeternum et in saeculum saeculi*). Dans *Napoli Bibl. Naz. Vienn. lat. 14*, un manuscrit qui selon A. Wilmart est plus éloigné que *Monte Cassino 17* de l'homéiliaire africain auquel remonte la collection campanienne (voir *Remarques sur plusieurs collections des sermons de s. Augustin*, dans: *Casinensia. Miscellanea di studi cassinensi pubblicati in occasione del XIV centenario della fondazione della*

et / ou le même incipit déviants se trouvent aussi dans deux manuscrits d'origine toscane (*Vat. Barb. lat. 464* [xi.107] [xii] *Buonsolazzo; Firenze Bibl. Med. Laur. Conventi soppressi 569* [xiii] *Vallombrosa*), qui, tout comme le manuscrit de Sienne, n'ont pas encore été employés pour une édition scientifique du sermon 313 F et qui, avec celui-ci et les deux représentants de la collection campanienne, constituent à notre connaissance les cinq seuls témoins connus du sermon 313 F¹⁰.

Une autre indication d'une origine en Italie centrale est peut-être fournie par l'étroite parenté du texte du *Serm.* 348 A augm. dans le manuscrit siennois avec celui contenu dans *Cesena Bibl. Malatest. D IX 3*. Cette parenté n'est pas tant prouvée par les innombrables variantes que S et C présentent par rapport au texte offert par Eugippe (ll. 166-264), que par plusieurs fautes et lacunes communes aux deux manuscrits¹¹. Comme l'a à juste titre remarqué Dolbeau, le manuscrit de Sienne ne peut pas être considéré comme un des ancêtres de celui de Césène, puisque le premier présente plusieurs fautes et une lacune qui ne se trouvent pas dans le dernier manuscrit¹².

Badia di Monte-Cassino, vol. 1 [Monte Cassino 1929] pp. 217-241 [en particulier pp. 227-232]), cette indication a disparu (49. *Alius eiusdem de responsorio psalmi quinquagesimi primi*: *Speravi in misericordia dei in aeternum*). L'incipit du *Serm.* 313 F est identique dans les deux représentants de la collection campanienne: *Primo respondeam fratri et collegae meo. Ego mane inquietam dixi debere esse caritatem, non pigram* (voir *Sancti Augustini sermones post Maurinos reperti, probatae dumtaxat auctoritatis, nunc primum disquisiti, in unum collecti et codicum fide instaurati studio ac diligentia G. Morin* [Miscellanea Agostiniana 1, Roma 1930] p. 133).

¹⁰ Dans *Vat. Barb. lat. 464*, le sermon 313 F porte exactement le même titre que dans S (*Augustini sermo incipit de vigiliis habitus mappalibus*; voir M. Oberleitner, *Die handschriftliche Überlieferung der Werke des heiligen Augustins. 1. Italien*, vol. 2 [Österreichische Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Klasse. Sitzungsberichte 267, Wien 1970] pp. 297-298). Dans le *Vaticanus*, l'incipit du sermon constitue une normalisation par rapport à son incipit dans S (*Ut primo respondeam fratri et college meo. Ego munus inquietum dixi ...*). Pour *Firenze Bibl. Med. Laur. Conventi soppressi 569*, le catalogue d'Oberleitner (*Die handschriftliche Überlieferung*, vol. 2, p. 100) n'offre qu'un incipit qui semble correspondre à l'incipit du sermon dans S et dans le manuscrit du Vatican: *Ut primo respondeam fratri et college meo*.

¹¹ Fautes communes: *narchitio* / *narthitio*, l. 52; *correpti*, l. 72; *aliis parcere*, l. 79; *geste*, l. 80; *et*, l. 82-83 (contre l'apparat de Dolbeau); *parte*, l. 97; *et aliquos vestrum pervenisse cognoscerem*, ll. 106-107; *natura*, l. 119; *volunt*, l. 138; *siticensis*, l. 171; *ideo ne nos dicere*, l. 186; *iam dixisti praeceptum audi voluntatem ut*, ll. 234-235; *voluntatem*, l. 240; *nitimur*, l. 240 (contre l'apparat de Dolbeau); *iacemus*, l. 246; *absolutam*, l. 259. Voir aussi la forme particulière (quoique pas unique) *ypponiensis* (l. 94). Au sujet des lacunes communes, voir n. 15.

¹² Dolbeau (voir *Un second manuscrit complet* [voir n. 3] p. 358 n. 9-10) mentionne comme faute typique de S *ablutum* au lieu de *absolutum* (l. 78) et comme lacune typique de S l'absence de *qui nobiscum est* (l. 82). Un cas décisif se trouve

Il faut donc supposer que *S* et *C* remontent indépendamment à un même subarchétype à côté de celui constitué par le fragment du recueil d'Eugippe. Ces deux subarchétypes ont chacun leurs propres défauts. Sans parler des problèmes qui se présentent à la reconstruction du texte augustinien comme transmis par Eugippe (*Serm.* 348 A)¹³, l'éditeur du *Serm.* 348 A augm. est constamment confronté à la possibilité que le texte reconstruit du *Serm.* 348 A soit le résultat d'un remaniement intentionnel par l'abbé campanien¹⁴. D'autre part, la collation de *S* et *C* avec la tradition d'Eugippe démontre que le subarchétype de *S* et *C* présentait pas mal de lacunes, dont plusieurs étaient issues d'un saut du même au même¹⁵. Cette constatation rend très

selon nous aux lignes 65-66. *C* y offre le texte suivant: *errorem ipsum semper convincebamus corrigerentur homines nomina tacebamus*, qui doit être considéré comme le résultat d'un saut du même au même par rapport au texte du (sub)archétype: *errorem ipsum semper convincebamus nomina tacebamus ne forte quando errorem convincebamus corrigerentur homines nomina tacebamus*. Dans *S*, nous trouvons ce dernier texte à une exception près: au lieu de *corrigerentur*, ce manuscrit lit *corrigentes*. Or, la présence de la forme correcte *corrigerentur* dans le texte corrompu de *C* serait difficilement explicable, si on acceptait l'hypothèse d'une dépendance directe de *C* par rapport à *S*.

¹³ Le *Serm.* 348 A est à distinguer du texte augustinien original, que nous appellerons par la suite *Serm.* 348 A augm., le texte offert par Eugippe (*Serm.* 348 A) ne représentant qu'un subarchétype dans la tradition manuscrite du *Serm.* 348 A augm.

¹⁴ Quelques remaniements probables sont *pelagianis* au lieu de *eis* (l. 168; identification de l'adversaire au début du fragment), *voluntatis nostrae viribus* au lieu de *voluntatibus nostris* (l. 175; remplacement d'un pluriel assez rare par une tournure plus fréquente), *respondisse* au lieu de *respondere* (l. 176; normalisation du temps), *auditis* (pas indiqué dans l'apparat de Dolbeau) au lieu de *audistis* (l. 199; normalisation du temps), *es* au lieu de *esses* (l. 209; contre l'édition de Dolbeau; adaptation d'une construction irréaliste elliptique). Un cas intéressant se trouve à la ligne 205, où *S* et *C* lisent '*Amen*' *stipulatio vestra est. Stipulatio*, un mot qui selon le *CLCLT-4* (2000) ne figure pas ailleurs dans l'oeuvre de saint Augustin et qui signifie normalement 'stipulation, obligation verbale [promesse faite solennellement par le débiteur en réponse à l'interrogation posée par le créancier]' (Gaffiot [1934] p. 1479), figure ici dans la signification de *adstipulatio* ('accord d'opinion, confirmation; Gaffiot, p. 58). Si on retient avec Dolbeau la variante offerte par *S* et *C* (*stipulatio*), *adstipulatio* dans le texte transmis par Eugippe peut être considéré comme issu d'un remplacement d'un mot rare et employé d'une façon particulière par un mot plus courant. En effet, *adstipulatio* ainsi que *adstipulari* et *adstipulator* figurent quelques fois dans l'oeuvre de saint Augustin. Si on accepte l'homogénéisation de citations bibliques à l'intérieur du texte comme motif probable de remaniement de la part d'Eugippe, les variantes suivantes peuvent être considérées comme issues d'une telle homogénéisation: *inferas* au lieu de *inducas* (l. 168; contre l'édition de Dolbeau), *inferas* au lieu de *inferat* (l. 176), l'omission de *autem* (l. 213), *deum* (contre l'apparat de Dolbeau) au lieu de *dominum* (l. 215), *esse* au lieu de *fieri* (l. 226).

¹⁵ Voir *si in nostra potestate est <non peccare et in nostra potestate est> omnes*, l. 174; *inquit <pro te> dicit deus (dicit om. C), l. 191; plebi suae <audite quid dixerit*

provisoire la reconstruction de la partie du sermon qui n'est transmise que par les seuls manuscrits *S* et *C* (ll. 1-166a / 264b-266)¹⁶.

Un autre problème qui se pose à l'éditeur du *Serm.* 348 A augm., est la conséquence du fait que, au fil du temps, le texte original de *S* a été corrigé au moins deux fois. Grâce à une observation personnelle du manuscrit, nous pensons pouvoir identifier, en plus de la première main (*S*¹), deux mains différentes (*S*² et *S*³), dont chacune a sa propre valeur pour la reconstruction du sermon¹⁷. *S*² a ajouté des corrections *supra lineam* et *in margine*, qui presque toujours sont accompagnées d'un signe diacritique et dont l'écriture et l'encre brun clair ressemblent fortement à celles de *S*¹. Quoiqu'il ne soit pas exclu que le texte de *S*¹ et les corrections apportées par *S*² remontent au travail d'un seul et même copiste, nous ne voulons exprimer aucun jugement définitif en cette matière. A notre avis, la valeur relative des corrections proposées par *S*² peut être déterminée par une étude des lacunes dans *S*¹ et *C*. A côté des lacunes qu'ils ont en commun et dont nous avons déjà parlé (voir n. 15), *S*¹ et *C* contiennent encore chacun des lacunes qui leur sont propres¹⁸. Or, plusieurs des lacunes propres à *S*¹ ont été comblées par *S*² d'une façon confirmée par *C* (*non*, l. 8; *illi*, l. 78; *vel*, l. 110; *nisi natura mea*, l. 159) ou par *C* et par Eugippe (*aliquid non enim voluntas nostra agit nihil* [sic], l. 218; *et oratur quod praecipitur hoc oratur videte quid dico praecipitur*, l. 224-225;

qualia oramus super vos > *audite quid dixerit*, ll. 207-208 (contre l'édition de Dolbeau); *deprecatus sum* <*quid opus est multa percurrere fratres mei*> *quidquid*, ll. 244-245; *de illa* <*vena*> *venit*, ll. 255-256.

¹⁶ Quelques lacunes certaines dans cette partie du texte sont: *contra illum etiam* <*librum** ...> *liberum arbitrium scripserat*, ll. 89-90; *libellum* <*contra*> *quae illi obiciebantur*, l. 96; *in manus nostras* <*pervenerint*>, l. 265.

¹⁷ Ici, nous ne tenons pas compte de quelques additions tardives en marge, qui n'ont aucune importance pour la reconstruction de l'archétype du sermon (*Nota qui presumis de te*, l. 18; les noms *Orosius*, *Pelagius* et *Jeronimus* aux lignes 82, 84 et 88).

¹⁸ Pour *S*¹: *quia vita* <*non*> *erat in nobis*, l. 8; *quia* <*ille*> *natus*, l. 33; *quae* <*illi*> *obiecta sunt*, l. 78; *Orosius* <*qui nobiscum est*> *ex*, l. 82; *talía* <*vel*> *occulte*, l. 110; *dei* <*dicunt*> *qua*, l. 133; *liberabit* <*nisi natura mea*> *nisi*, l. 159; *gratia* <*dei*> *dixit*, l. 160; *agit* <*aliquid non enim voluntas nostra nihil agit*> *sed*, l. 218; *praecipitur* <*et oratur quod praecipitur hoc oratur videte quid dico praecipitur*> *ut*, ll. 224-225; *intellectum* <*ut*> *discam*, l. 230; *tua* <*iussum est ut habeamus sapientiam quia*> *iussum*, ll. 230-231. Pour *C*: *sed pro nobis* <*quare pro se non sed pro nobis*> *quia*, l. 24; *morti* <*non*> *adhaereamus*, l. 56; *convincebamus* <*nomina tacebamus ne forte quando errorem convincebamus*> *nomina tacebamus*, ll. 65-66; *facis* <*si vis non facis*> *nullo*, l. 131; *non est ista* <*quae te adiuvat ut non pecces sed illa gratia*> *quae*, l. 132; *quis* <*me*> *liberabit*, l. 146; *voluntate* <*et*> *ex*, l. 164; *illi* <*in*> *omni*, l. 201; *nostra* <*est*> *constitutum*, ll. 202-203; *dicat* <*apostolus*> *iacobus*, l. 236.

ut, l. 230; *iussum est ut habeamus sapientiam*, l. 231). Les ajouts aux lignes 159, 218 et 231 démontrent d'une manière certaine que S^2 disposait d'un modèle actuellement inconnu du *Serm.* 348 A augm. Le fait que S^2 ne comble aucune des lacunes qui sont communes à S^1 et C nous suggère que ce modèle était apparenté aux deux manuscrits (il s'agit probablement du modèle de S^1). Cette constatation nous invite à la prudence chaque fois que S^2 propose un ajout qui n'est pas confirmé par C , parce qu'il est bien possible que cet ajout ne soit qu'une conjecture médiévale. Ceci est le cas pour les ajouts de S^2 aux lignes 193-194 (*ne accadat tibi*) et 200 (*ut*), où l'accord entre S^1 , C et la tradition d'Eugippe démontre d'une manière certaine le caractère indû de ces interventions de S^2 . Dans la partie du texte qui n'est pas transmise par Eugippe, il faut également se méfier d'une acceptation hâtive d'additions de S^2 qui ne sont pas confirmées par C (*per nos resurgere*, l. 59; *autem*, l. 143; *ad*, l. 151). Aux lignes 106-107, la préposition ajoutée *ad* doit être acceptée, mais à cause de son caractère évident elle ne nous dit rien quant à la valeur des autres additions. Comme nous le démontrerons ci-dessous, il est bien possible que l'ajout de *per nos resurgere* à la ligne 59 soit une conjecture tardive remédiant à une corruption indéniable du texte transmis par S^1 et C .

Au fil du temps, tant le texte de S^1 que les ajouts de S^2 étaient devenus difficilement lisibles à cause d'une certaine décolorisation de l'encre. Pour cette raison, à plusieurs endroits, S^3 a repassé sur les caractères tracés par S^1 et S^2 . Quoique S^3 ait respecté la graphie de S^1 et S^2 , ses interventions sont facilement identifiables grâce à son encre noire, qui contraste fortement avec l'encre brun clair typique des mains précédentes¹⁹. Outre ce travail de restauration, S^3 a fréquemment corrigé le texte de S^1 d'une manière assez rude, qui parfois a rendu presque illisible le texte original. Le fait que S^3 n'a pas repassé sur certaines additions essentielles de S^2 qui, par décolorisation, étaient devenues presque totalement illisibles²⁰ suggère que S^3 n'était plus capable de les déchiffrer et que, contrairement à S^2 , il ne disposait plus d'un modèle pour corriger le texte de S^1 . De toute façon, le caractère évident des interventions de S^3 ne nous oblige pas à supposer l'emploi d'un modèle; celles-ci peuvent être considérées comme des conjectures médiévales. Ceci n'empêche pas que plusieurs d'entre

¹⁹ Le fait que S^3 a repassé sur plusieurs additions qui doivent être attribuées à S^2 démontre que S^3 est d'une date plus récente que S^2 .

²⁰ Il s'agit des additions comblant les lacunes aux lignes 225-226 (*et oratur quod praecipitur hoc oratur videte quid dico praecipitur*) et 231 (*iussum est ut habeamus sapientiam*).

elles semblent constituer des corrections justifiées du texte transmis par *S*¹ ²¹.

Pour finir ce paragraphe, nous proposons les additions suivantes à l'apparat de Dolbeau:

– La variante *potens est* dans *S* (l. 20) remonte à une intervention de *S*³, tandis que le texte original n'est plus lisible. Pour l'instant, il n'est pas possible d'établir le texte offert par le subarchétype de *S* et *C*.

– A la ligne 59, *C* offre la variante *nec aliquando poterimus*, que Dolbeau a retenue dans son édition de 1995. *S*¹ nous offre la lecture légèrement différente *nec tamen aliquando poterimus*, tandis que *S*² a ajouté en marge les mots *per nos resurgere* entre *tamen* et *aliquando*. Dans son nouvel apparat, Dolbeau a préféré le texte offert par *S*¹ et *S*². Cette dernière main suggère à juste titre que le texte transmis par *S*¹ et *C* est ici lacunaire. Vu le contexte, la phrase à laquelle appartient *nec tamen aliquando poterimus* vise à exprimer une opposition entre, d'une part, ce que nous avons su ou savons faire (*peccare per nos ipsos*) et, d'autre part, ce que nous ne savons ou ne saurons jamais faire. Cette opposition a disparu dans le texte transmis par *S*¹ et *C*, ce qui explique l'addition *per nos resurgere* de *S*². Toutefois, nous sommes d'avis que *per nos resurgere* ne figurait pas nécessairement dans le subarchétype de *S* et *C*, parce que *S*² suggère ici une lacune tant dans *S*¹ que dans *C* (voir plus haut). Selon nous, il peut également s'agir d'une conjecture remédiant à une corruption indéniabla du texte de *S*¹ et inspirée par un des pôles de l'opposition dans la phrase précédente (*Mori potuit de suo, reviviscere de suo non potest*).

– Quoique, à la ligne 71, *nomina* se lise sous la forme d'une abréviation (*noia*) et que le *n*-initial y apparaisse dans l'encre noire de *S*³, *S*¹ ne nous semble pas avoir lu *omnia* (*oia*) comme *C*. *S*³ n'a fait que repasser sur le *n*-initial.

– Aux lignes 76-77, *S*¹ offrait probablement le même texte que *C*: *nunc vero audivimus eundem ipsum qui princeps est auctor huius*

²¹ *Sola videre potest mente* (l. 41) a été changé par *S*³ en *sola videri potest mente* (contre l'apparat de Dolbeau), *Si ergo medicus* (l. 48-49) en *si ergo medicus, audientes qui secundum* (ll. 66-67; contre l'apparat de Dolbeau) en *audientes quid secundum, nonnulli correpti sunt* (l. 72) en *nonnulli correcti sunt, mandavit* (l. 85) en *mandavi, ypponiensis* (l. 94) en *ypponensis, aecclesie et -ibus* (l. 102) en *aecclesie et episcopalis, ne* (l. 125) en *nisi* (contre l'apparat de Dolbeau), *pretulerimus. Sicut* (l. 126) en *pretulerimus sicut, quis me liberavit* (l. 146) en *quis me liberabit, potest* (l. 165) en *potes, evacuant exinaniant elidunt* (l. 198-199) en *evacuunt exinaniunt elidunt, debeamus* (l. 249) en *debemus*.

perniciosi dogmatis dicebant. La présence de *et* entre *est* et *auctor* semble être issue d'une intervention de la part de S³.

– A la ligne 82, on lit dans C: *Orosius qui nobiscum est et Hispania servus dei*. Dans l'*editio princeps*, Dolbeau a proposé la conjecture *ex* pour *et*. Et remonte probablement au subarchétype de S et C, puisqu'on le retrouve également dans S. En effet, S¹ offrait le texte *Orosius et Hispania servus dei* (dans S, *qui nobiscum est* a disparu). La variante *ex*, qui confirme la conjecture de Dolbeau, est issue d'une intervention de la part de S³.

– A la ligne 112, *quos* est une correction de S³. S¹ offrait avec C la forme *quod*. Pour cette raison, nous proposons de garder soit le texte probable de leur subarchétype (*quod* comme relatif renvoyant à la phrase *ne serpat cancer, cum parcitur, et subito multos tales inveniamus*), soit la conjecture proposée par Dolbeau en 1995 (*quot* comme relatif renvoyant à *multos*)²². En ce cas, *quos* peut être considéré comme issu d'une simplification du texte de la part de S³.

– A la ligne 128, la variante de S (*hec omnia*) est possible, si on suit la ponctuation de S: ... *et si qua similia. Haec omnia temporalia et saecularia sunt*.

– A la ligne 137, S offre la variante *pluit* au lieu de *plui* dans C. Vu que selon le CLCLT-4 (2000), Augustin cite Mt. 5, 45 toujours avec la forme *pluit*, nous préférons cette variante à l'infinitif passif.

– A la ligne 184, la forme *aversorum* se lit dans l'encre noire de S³, qui a corrigé le texte de S¹. Cette correction n'avait rien à voir avec la présence d'un éventuel *-d-* entre le *a-* et le *-v-* dans S¹. S³ n'a fait qu'enlever la majuscule A-, dont était pourvu le mot *aversorum* dans S¹. Par conséquent, *aversorum* doit également être qualifié de S *ante correctionem*.

– A la ligne 240, la forme *nititur* se lit dans l'encre noire de S³. Sous la désinence *-tur* semble avoir disparu un *-m-* pourvu d'un signe abrégatif exprimant *-ur*. S¹ offrait donc la même forme que C (*nitimur*). Le subarchétype de S et C contenait probablement le même texte que S¹ (*nitimur aliquid voluntas*); ce texte est grammaticalement impossible et le génitif *voluntatis* dans C (contre le nominatif *voluntas*

²² Pour l'emploi du relatif *quot* sans anticipation par *tot*, *totidem* ou *totiens*, voir p.ex. Aug., *Quaest. in Exod.* 108 (*non solum septies verum etiam septuagies septies* [Mt. 28, 22], *quot generationes reperiuntur, cum Lucas a baptismo domini enumerans sursum versus ascendit et pervenit per Adam usque ad Deum*; CCSL 33, p. 122, l. 1825-p. 123, l. 1827); *Oxford Latin Dictionary* (1983) p. 1569 (*quot*, 2b). Pour la construction particulière dans laquelle le relatif *quot* renvoie à une forme de *multi*, voir Paul., *Dig.* 8, 4, 15 (*si quis vicino suas aedes servas fecisset, nihilo minus aliis quot vellet multis eas aedes servas facere potest*).

dans Eugippe et S) peut être considéré comme issu d'une correction de cette construction fautive.

2. L'APPORT DE LA TRADITION MANUSCRITE DU RECUEIL D'EUGIPPE

Dans ce paragraphe, nous proposerons quelques corrections de l'*editio princeps* et du nouvel appareil sur la base d'une exploration approfondie de la transmission du sermon à l'intérieur du recueil d'Eugippe²³. Pour cette exploration, nous n'avons pas seulement collationné quelques-uns des manuscrits les plus importants du florilège²⁴, mais aussi ceux employés par les Mauristes²⁵ ainsi que l'édition du recueil due à Herold (1542)²⁶ et les premières éditions du sermon 348 A à l'intérieur d'une édition de sermons augustinien, à

²³ Pour une étude approfondie de la transmission du recueil d'Eugippe, voir M.M. Gorman, *The Manuscript Tradition of Eugippius* "Excerpta ex operibus sancti Augustini", dans: *Revue Bénédictine* 92 (1982) 7-32; 229-265. Notre sélection de manuscrits dépend largement de cet article.

²⁴ *Bruxelles Bibl. Roy.* 5459 (xi) *Gembloux* (?), f. 165-166 (famille α selon la typologie de Gorman; lu sur manuscrit); *München Bay. Staatsbibl. Clm.* 6247 (IX¹) *Freising*, f. 223v-225 (famille β selon la typologie de Gorman; lu sur microfilm); *Leiden Rijksuniv. Voss. lat. F* 114 (x in.) *Nord-Est de la France*, f. 163-164 (famille β selon la typologie de Gorman; lu sur manuscrit); *Paris Bibl. Nat. lat.* 2110 (viii in.) *France orientale*, f. 342v-344v (famille δ selon la typologie de Gorman; lu sur microfilm); *Bruxelles Bibl. Roy.* II 2569 (IX¹) *Orléans*, f. 166-167 (famille δ selon la typologie de Gorman; lu sur manuscrit). Nous n'avons pas lu personnellement les manuscrits *Vaticanus latinus* 3375 (vi ex.) *Italie (Naples?)*, *Roma Bibl. Naz. Centr. Sessorianus* 590 (viii-ix) *Nonantola* (?) (tous les deux appartenant à la famille γ selon la typologie de Gorman; le *Sessorianus* serait une copie du *Vaticanus*) et *St. Gallen Stiftsbibl.* 176 (ix med.) *St. Gallen* (famille δ selon la typologie de Gorman; copie de *Paris Bibl. Nat. lat.* 2110). Pour ces manuscrits, nous nous basons sur l'apparat de Knöll.

²⁵ *Paris Bibl. Nat. lat.* 12228 (xii) *Corbie*, f. 117v-118 (famille β selon la typologie de Gorman; lu sur manuscrit) et *Paris Bibl. Nat. lat.* 11642 (ix med.) *Paris Saint-Germain-des-Prés*, f. 183-184 (famille δ selon la typologie de Gorman; lu sur manuscrit). Pour ces manuscrits, voir C. Lambot, *Les manuscrits des sermons de saint Augustin utilisés par les Mauristes*, dans: *Revue Bénédictine* 79 (1969) 98-114 (en particulier p. 104); M.M. Gorman, *The Manuscript Tradition of Eugippius* (voir n. 23) p. 9.

²⁶ Voir D. *Eugypii abbatidis Aphricani Thesaurorum ex D. Augustini operibus, mille ante annos ingenti labore, de emendatissimis exemplaribus selectorum, tomus primus / secundus, iam recens diligenti cura Ioannis Herold Acropolitae, cum indice trigemino atque locupletissimo in lucem aeditus* (Basileae 1542) vol. 2, f. 63-64 (= PL 62, c. 985-988). Cette édition a également été employée par les Mauristes (voir M.M. Gorman, *The Manuscript Tradition of Eugippius* [voir n. 23] p. 9).

savoir les éditions réalisées par Vlimmerius en 1564 et 1576²⁷. En nous fondant sur ces manuscrits et sur les éditions les plus anciennes en plus des éditions modernes, nous espérons mieux comprendre la transmission de ce fragment (avec plus de précision, du moins, qu'en ne nous basant que sur les éditions 'modernes' des Mauristes et de Knöll)²⁸. D'habitude, on reproche à Knöll de ne pas avoir employé assez de témoins manuscrits du florilège, ainsi que d'avoir accordé trop de confiance au *Vat. lat. 3375* (vi ex.) *Italie (Naples?)*. En effet, tout en étant le *codex vetustissimus* du recueil d'Eugippe, ce manuscrit est loin d'être considéré comme son meilleur témoin. Notre collation a démontré, d'une part, que cette dernière critique à l'adresse de Knöll vaut aussi pour son édition du *Serm. 348 A*²⁹, mais, d'autre part, doit être relativisée. En effet, plusieurs des lectures contenues dans le *Vat. lat. 3375* et dans l'édition de Knöll qui, à première vue, semblent suspectes sont confirmées par la tradition vérifiée du recueil. Par conséquent, il faut conclure que, au moins comme reconstruction du texte augustinien transmis par Eugippe, l'édition de Knöll n'est pas complètement sans valeur³⁰. De plus, de telles lectures semblent

²⁷ Voir *D. Aurelii Augustini Hipponensis episcopi, Sermonum pars una, hactenus partim mutila, partim desiderata, & ex venerandae antiquitatis exemplaribus nunc recens eruta, una cum Indiculo Possidii episcopi & aliis ... Opera et studio Ioannis Vlimmerii canonici regularis apud Martinenses Lovanii* (Lovanii 1564) f. 240v-242; *Tomus X. Operum D. Aurelii Augustini Hipponensis episcopi, continens sermones ad populum et clerum: Vetustissimorum exemplarium subsidio per theologos Lovanienses emendatus, & multorum sermonum accessione auctus. Cum appendice eiusdem tomi, quae est aliorum auctorum* (Antverpiae 1576) pp. 615-616. Nous n'avons pas pu consulter l'édition du sermon due à Vlimmerius dans le dixième volume de la rare réédition bâloise des *Opera omnia* de saint Augustin (1569). Ceci ne pose aucun problème pour notre étude, vu que l'édition de 1576 ne diffère pas substantiellement de cette dernière (voir C. Lambot, *Jean Vlimmerius. Éditeur de sermons de s. Augustin*, dans: *Revue Bénédictine* 79 [1969] pp. 185-192 [en particulier pp. 189-190]).

²⁸ L'édition de Quartirolî (voir n. 4) remonte à celles des Mauristes et de Knöll et ne repose pas sur une nouvelle collation de manuscrits.

²⁹ Pour des cas certains, voir *acciderunt* au lieu de *ceciderunt* (l. 185); *audistis* au lieu de *audisti* (l. 226); *faciemus* au lieu de *facimus* (l. 254); *agit enim* au lieu de *enim agit* (l. 257). A la ligne 254, Knöll offre la lecture *faci(e)mus nihil*. Quoique cette lecture soit probablement celle de l'archétype du *Serm. 348 A* augm., elle doit être qualifiée d'*Eug^k*, parce que tant les manuscrits vérifiés que les éditions de Herold, de Vlimmerius et des Mauristes nous offrent la lecture *facimus si nihil*.

³⁰ A notre avis, la lecture retenue par Knöll *ut concedat rogare nobis quod isti dicunt nos non debere a sempiterna maiestate* aux lignes 196-197 ne doit pas être qualifiée d'*Eug^k*, puisqu'elle est attestée par tous les manuscrits vérifiés du florilège d'Eugippe ainsi que par l'édition de Herold. La variante offerte par les Mauristes (*Eug^m: ut concedat nobis quod isti dicunt nos non debere rogare a sempiterna maiestate*) ne figure que comme correction par une main tardive dans un des manuscrits employés par eux (*Paris Bibl. Nat. 12228 [xii] Corbie*). Vlimmerius offre deux fois

être également confirmées par le subarchétype de *S* et *C*, ce qui implique que probablement elles ne figuraient pas seulement dans l'archétype de la tradition du florilège d'Eugippe (*Serm.* 348 A), mais aussi dans l'archétype du *Serm.* 348 A augm. Ci-dessous, deux cas importants retiennent notre attention.

Aux lignes 192-194, nous lisons dans l'*editio princeps*: *Rogavi pro te. Quid? Ne deficiat [Lc 22, 32]. Quid? Manus tua? pes tuus? oculus tuus? lingua tua, aliqua paralysi, id est dissolutione membrorum?* A notre avis, il faut remplacer les ablatifs *paralysi* et *dissolutione* par les nominatifs *paralysis* et *dissolutio*. En effet, tous les témoins manuscrits vérifiés du recueil d'Eugippe nous offrent ici deux nominatifs, comme *S*¹. Le choix de Dolbeau pour deux ablatifs est probablement inspiré par l'accord entre *C* (*palisi [sic] / dissolutione*) et l'édition des Mauristes (*Eug^m; paralysi / dissolutione*)³¹. Il est impossible que ces derniers aient emprunté leur texte à l'édition de Herold (1542) ou aux manuscrits du recueil d'Eugippe qu'ils ont employés, vu que dans ces sources figurent deux nominatifs. Probablement, les Mauristes ont été inspirés par une lecture proposée par Vlimmerius dans son édition de 1576 (*paralysi / dissolutione*), mais absente dans celle de 1564 (*paralysis / dissolutio*). Tout ceci porte à croire que les deux ablatifs dans l'édition des Mauristes sont issus

ut concedat rogare nobis quod isti dicunt nos non debere petere a sempiterna maiestate, ce qui semble être une combinaison du texte offert par Eugippe et du texte offert par au moins un des témoins du florilège de Florus de Lyon (*Paris Bibl. Nat. lat. 11576 [xii] Corbie [lu sur manuscrit]: ut concedat nobis quod isti dicunt nos non debere petere a sempiterna maiestate*). A la ligne 215, *dominum* (qualifié par Dolbeau d'*Eug^c*) ne doit pas être considéré comme la variante offerte par Eugippe, puisque la variante *deum* (qualifiée par Dolbeau d'*Eug^{km}*) figure dans presque tous les témoins manuscrits vérifiés (sauf dans *Leiden Rijksuniv. Voss. lat. F 114 (x in.)* et *Paris Bibl. Nat. lat. 11642 (ix med.)* [lu par Dolbeau]) ainsi que dans les éditions de Herold, de Vlimmerius, des Mauristes et de Knöll. A la ligne 218, *sed* ne se trouve dans aucun des témoins vérifiés du sermon offert par Eugippe, sauf dans la deuxième édition de Vlimmerius (1576; pas dans celle de 1564) et dans celle des Mauristes. Par conséquent, l'omission de *sed* par Knöll peut difficilement être qualifiée d'*Eug^k*. Quoique nous refusions trois fois la qualification d'*Eug^k*, nous n'avons pas l'intention d'apporter ici un changement à l'édition du *Serm.* 348 A augm. Nos remarques ne visent que la reconstruction du texte augustinien comme offert par Eugippe (*Serm.* 348 A).

³¹ Nous ne savons pas à quel(s) manuscrit(s) renvoie Dolbeau, quand il qualifie *paralysi* et *dissolutione* d'*Eug^c* ('leçon attestée dans les manuscrits, mais rejetée par Knöll en apparat et coïncidant avec *C*'). En effet, les ablatifs sont attestés et rejetés dans l'apparat de Knöll, mais seulement comme lecture fautive offerte par l'édition des Mauristes (le sigle *α* dans l'apparat de Knöll). A notre avis, la qualification *Eug^m* ('leçon des Mauristes ... , rejetée ou non mentionnée par Knöll et coïncidant avec *C*') aurait suffi.

d'une conjecture tardive et que, par conséquent, la lecture de *C* ne correspond pas au texte original du recueil d'Eugippe, qui selon nous contenait bien deux nominatifs. Si cette hypothèse est correcte, il faut conclure que les deux nominatifs présents dans l'archétype du *Serm.* 348 A augm. et conservés par les deux branches connues de sa tradition manuscrite (Eugippe / *S*¹) posaient à certains lecteurs des difficultés au niveau de la syntaxe. Quoiqu'une interprétation sensée en soit possible³², ils ont remédié à cette *lectio difficilior* par au moins deux simplifications du texte original: d'une part, par le remplacement des deux nominatifs par des ablatifs (*C* / *Vlimmerius* / *Mauristes*)³³ et, d'autre part, par l'addition de *ne accidat tibi* entre *lingua tua* et *aliqua paralisis* (probablement *S*²).

Dans l'*editio princeps*, nous lisons aux lignes 207-208: *videamus si talia optavit plebi suae, qualia oramus super vos. Audite quid dixerit quodam loco*. Dolbeau préfère ici le texte tel qu'il est transmis par les Mauristes (*Eug^m*). Nous n'avons pas trouvé cette variante dans les témoins manuscrits vérifiés du recueil d'Eugippe. En effet, à deux exceptions près³⁴, ils nous offrent tous la variante *videamus si talia optavit plebi suae, audite quid dixerit, qualia oramus super vos. Audite quid dixerit quodam loco*. Ce texte figure aussi dans les éditions de Herold et de Knöll. Quoique Dolbeau considère la lecture de Knöll comme fautive à l'intérieur d'une reconstruction du texte augustinien comme offert par Eugippe (*Eug^k*), nous sommes inclinés à supposer le contraire, puisque les deux exceptions mentionnées nous offrent un texte qui ne correspond pas à celui offert par les Mauristes, mais qui peut être considéré comme issu d'un saut du même au même par rapport au texte des autres manuscrits vérifiés du recueil d'Eugippe: *videamus si talia optavit plebi suae. Audite quid dixerit quodam loco*. *S* et *C* offrent exactement la même variante que ces deux exceptions parmi les témoins manuscrits du florilège d'Eugippe. Si

³² Quartirolì, qui préfère le texte de Knöll (deux nominatifs) à celui des Mauristes, en propose l'interprétation suivante: 'Il latino presenta un elenco di soggetti da riferire a *ne deficiat* che precede: ma davanti a *paralysis* e *dissolutio* si dovrà supporre sospesa la negazione'. Par conséquent, elle traduit: '... ovvero perché si risolve una paralisi che impedisce l'uso di membra' (voir Sant'Agostino, *Discorsi* [voir n. 4] p. 131 [n. 2]). Une autre solution reviendrait à considérer les nominatifs non comme des sujets (Quartirolì), mais comme des appositions renvoyant à l'idée contenue par l'ensemble des mots *deficiat. Quid? Manus tua? pes tuus? oculus tuus? lingua tua?* (sans *ne*).

³³ Le caractère évident de la simplification explique le fait qu'elle figure dans deux traditions indépendantes.

³⁴ *Bruxelles Bibl. Roy. 5459 (xi) Gembloux (?)*; *Bruxelles Bibl. Roy. II 2569 (IX¹) Orléans*.

nous supposons que *videamus si talia optavit plebi suae audite quid dixerit qualia oramus super vos audite quid dixerit quodam loco* était le texte original du sermon dans le florilège d'Eugippe, l'hypothèse la plus économique consisterait, nous semble-t-il, à supposer que cette variante figurait également dans l'archétype du *Serm.* 348 A augm. et que le subarchétype de *S* et *C*, dont nous avons vu qu'il contenait pas mal de lacunes issues d'un saut du même au même, en offrait une version lacunaire³⁵. Si nos raisonnements sont corrects, il faut conclure que le texte offert par les Mauristes remonte aux éditions de Vlimmerius (tant celle de 1564 que celle de 1576) et qu'il est probablement issu d'un essai de simplification d'une construction qui portait encore les traces de la communication orale du sermon 348 A augm.³⁶

Abordons encore deux problèmes qui apparaissent à la lecture du texte de *S* et *C*. Nous préférons les traiter ici, parce que la tradition manuscrite du recueil d'Eugippe peut y apporter une solution. Dans l'*editio princeps*, nous lisons à la ligne 206 *ne forte aliqui ipsorum et nos condemnent et vos* sans remarque dans l'apparat. Dans le nouvel apparat, par contre, nous lisons: '*condemnent C Eug^k: comdemnet S (cum codd. Eugippii)*'. En effet, à deux exceptions près³⁷, tous les

³⁵ Cette hypothèse implique qu'un même saut du même au même s'est produit indépendamment dans deux branches de la tradition manuscrite du *Serm.* 348 A augm. L'accord entre les deux exceptions de la tradition d'Eugippe et le subarchétype de *S* et *C* pourrait pourtant suggérer que *videamus si talia optavit plebi suae audite quid dixerit quodam loco* figurait dans l'archétype du sermon et que la variante *videamus si talia optavit plebi suae audite quid dixerit qualia oramus super vos audite quid dixerit quodam loco* en est issue à l'intérieur de la transmission du recueil d'Eugippe (ce qui impliquerait également une correction de l'édition de Dolbeau). Nous nous sommes abstenus de cette dernière hypothèse, puisque, si on accepte la variante *videamus si talia optavit plebi suae. Audite quid dixerit quodam loco* comme point de départ d'une évolution, la naissance des deux autres variantes ne s'explique pas aussi facilement que si on accepte comme version originale du texte augustinien la variante *videamus si talia optavit plebi suae audite quid dixerit qualia oramus super vos audite quid dixerit quodam loco*.

³⁶ La difficulté de la construction est illustrée par le fait que Quartirolì préfère le texte latin offert par Knöll, mais en offre une traduction qui reflète plutôt le texte des Mauristes: '*vediamo se egli non ha espresso per il suo popolo suppliche simili a quelle che esprimiamo noi per voi. Ascoltiamo che cosa ha detto in un suo passo*' (voir Sant'Agostino, *Discorsi* [voir n. 4] p. 130-131).

³⁷ *Bruxelles Bibl. Roy.* 5459 (xi) *Gembloux (?)* et *Leiden Rijksuniv.* Voss. lat. F 114 (x in.) *Nord-Est de la France*. Vu que Knöll préfère la variante *condemnent* et ne mentionne en apparat que la variante *condemnet* dans *St. Gallen Stiftsbibl.* 176 (ix med.) *St. Gallen* (G) et *Paris Bibl. Nat.* lat. 11642 (ix med.) *Paris Saint-Germain-des-Prés* (P), nous supposons que la forme plurielle *condemnent* figure également dans *Vat. lat.* 3375 (vi ex.) / *Italie (Naples?)*.

témoins manuscrits vérifiés du recueil d'Eugippe contiennent la lecture *condemnet*. C'est également le cas dans l'édition de Herold (1542), mais ce ne l'est plus dans celles de Vlimmerius, des Mauristes et de Knöll. Par conséquent, nous sommes d'accord avec la qualification de *condemnent* par le sigle *Eug^k*. Nous nous demandons pourtant pourquoi, dans une reconstruction du *Serm.* 348 A augm., la forme plurielle *condemnent* devrait être préférée au singulier *condemnet*, alors que c'est cette forme au singulier qui est attestée par les deux seules branches connues de sa tradition manuscrite (Eugippe / S). Le contexte ne nous offre ici aucun argument contre la forme au singulier, vu que l'adversaire de saint Augustin y est mentionné tant au pluriel (*isti dicunt*, l. 196; *inquiunt*, l. 202) qu'au singulier (*dicis*, l. 208; *audis, es / esses, dicis*, l. 209; *dicis, inquit*, l. 211; *inquit*, l. 212). En plus, la forme *aliqui* peut bien fonctionner comme forme indépendante du nominatif masculin singulier du pronom indéfini (à côté de la forme plus courante *aliquis*)³⁸, de sorte que, pour l'instant, on ferait mieux de garder *condemnet* et de considérer *condemnent* comme issu d'une simplification du texte à partir d'une mésinterprétation de *aliqui*.

Aux lignes 234-235 de l'*editio princeps*, nous lisons *Iam dixi, praeceptum audiui, voluntatem cognovi: audi orationem, ut et gratiam tu possis agnoscere*. Ici Dolbeau préfère le texte offert par Eugippe à celui transmis par S et C (*iam dixisti praeceptum audi voluntatem ut et gratiam tu possis agnoscere*), tout en exprimant dans l'apparat ses doutes quant à l'authenticité des deux variantes transmises³⁹. Selon nous, le texte transmis par Eugippe fonctionne bien à l'intérieur du contexte. Au début du paragraphe 14, Augustin affirme que l'Écriture Sainte ne contient pas seulement des préceptes, mais aussi des prières implorant l'aide divine dans l'accomplissement de ceux-ci. Pour Augustin, la présence de préceptes dans la Bible implique sa reconnaissance du rôle du libre arbitre, tandis que les prières y postulent la nécessité de la grâce divine:

Ergo, fratres, quando praecipitur, agnoscite voluntatis arbitrium: quando oratur quod praecipitur, agnoscite gratiae beneficium. Utrumque enim in scripturis habes: et praecipitur et oratur; quod praecipitur, hoc oratur. (ll. 222-224)

³⁸ Voir *ThLL* 1, c. 1607, ll. 21-38; *Oxford Latin Dictionary* (1983) p. 100 ('*aliqui*², pron. m.; *aliquid*, n. N.B. Not distinguishable from *ALIQUIS*¹ except in nom. masc. and nom. and acc. neut. a (masc.) Somebody, someone; (in interrog. cl.) anyone. b (neut.) something; (w. part. gen.) a certain amount.').

³⁹ '*locus vix sanus est* (fort. dixisti praeceptum audiui voluntatem audi orationem leg.)'

Ensuite, cette thèse est illustrée (*Videte quid dico*, l. 225) par trois préceptes bibliques: le commandement d'intelligence (*Praecipitur ut intellegamus*, ll. 225-230), celui de sagesse (*Iussum est ut habeamus sapientiam*, ll. 231-237) et celui de continence (*Iubetur nobis continentia*, ll. 237-244). A chaque fois, Augustin confronte un de ces commandements à une prière biblique implorant l'aide divine dans son accomplissement. Si on accepte le texte transmis par Eugippe, on obtient dans le quatorzième paragraphe une structure fortement parallèle:

Praecipitur ut intellegamus ... Audi scripturam. Quid tibi iussum est? Nolite esse sicut equus et mulus, non habentes intellectum [Ps. 31, 9]. *Quia iussum est, agnovisti voluntatem. Audi quia oratur, ut agnoscas gratiam.* *Da mihi intellectum, ut discam mandata tua* [Ps. 118, 73]. (ll. 225-230)

Iussum est ut habeamus sapientiam. Quia iussum est, lego. 'Ubi legis?', inquit. Audite: Qui insipientes estis in populo et stulti aliquando sapite [Ps. 93, 8]. *Iam ille quid dicit? 'Vides quomodo nobis praecepit deus ut sapiamus. Ergo sapientia in nostra est potestate'. Iam dixi⁴⁰, praeceptum audivi, voluntatem cognovi: audi orationem, ut et gratiam tu possis agnoscere. De sapientia agitur, quae iussa est nobis. Audiamus quid dicat apostolus Iacobus: Si quis autem vestrum indiget sapientia, postulet a deo qui dat omnibus adfluenter* [Iac. 1, 5]. (ll. 231-237)

Toutefois, cette clarté du texte transmis par Eugippe ne constitue pas une preuve suffisante de son authenticité. Vu que la variante offerte par le subarchétype de *S* et *C* se laisse difficilement expliquer à partir du texte d'Eugippe, il est également possible que la clarté de ce dernier soit due à un remaniement intentionnel par l'abbé campagnien sur la base des lignes 222-223 et 229-230.

3. PROBLÈMES POSÉS PAR LE TEXTE ÉTABLI SELON LES PRINCIPES DE LA *RECENSIO*

Dans ce dernier paragraphe, nous proposerons non seulement une conjecture, mais aussi quelques interprétations qui pourraient améliorer la compréhension du texte reconstruit.

⁴⁰ *Iam dixi* renvoie soit à tous les lieux précédents où Augustin reconnaît que la présence de préceptes implique la reconnaissance du libre arbitre de la part de la Bible, soit à *Quia iussum est, lego* à la ligne 231.

Le subarchétype de *S* et *C* doit avoir présenté une version assez corrompue du sixième paragraphe, comme le démontrent quelques lectures présentes tant dans *S*¹ que dans *C*: *est*, l. 76; *dicebant*, l. 77; *aliis parcere*, l. 79; *geste*, l. 80; *et*, l. 82; *hieronymus iam contra illum etiam liberum arbitrium scripserat*, ll. 89-90. Selon nous, il faut ajouter à cette liste la relation problématique entre la première et la deuxième phrase du paragraphe. Le texte transmis par *S* et *C* contient ici une inversion de la cause et de l'effet qu'on peut difficilement attribuer à la pensée d'Augustin. Selon ce texte, Pélage aurait abjuré et condamné ce dont on l'avait inculpé, *parce qu'il* avait été acquitté de toute accusation et proclamé orthodoxe par les actes épiscopaux du synode de Diospolis:

Nunc vero audivimus eundem ipsum ... in orientalibus partibus gestis episcopalibus absolutum et catholicum pronuntiatum. Propterea quae illi obiecta sunt, negavit sua esse, et quod per eius doctrinam alii spargere videbantur, non sentire se negavit, sed etiam anathematizavit (II 76-80).*

En raison de cette relation problématique entre les deux phrases, nous proposons d'enlever le point derrière *pronuntiatum* (l. 78)⁴¹ et d'ajouter entre *propterea* et *quae* la conjonction causale *quia* ou *quod*. Ceci implique que le texte du subarchétype de *S* et *C* serait issu d'une disparition de *quia* ou *quod* sous l'influence, à la suite, de *quae*. Si cette hypothèse est correcte, la conviction personnelle de saint Augustin quant au fait que Pélage a abjuré ce dont il avait été inculpé explique l'absence d'un *conjunctivus obliquus*. Quoique, nulle part dans l'œuvre d'Augustin, la combinaison *propterea quia / quod* ne soit immédiatement suivie d'une forme du relatif, on y trouve néanmoins des constructions où *propterea quia / quod* est suivi par *si / cum / etc.* Ces constructions démontrent qu'Augustin n'évite pas de faire immédiatement suivre *propterea quia / quod* par une proposition subordonnée⁴².

Aux lignes 19-20 de l'*editio princeps*, on lit: *Facilis enim fuit homo ad uulnerandum se, sicut et de ipsa uita carnis nostrae facile est ut quisquis occidat se: numquid potest resuscitare?* En apparat, Dolbeau ajoute: '*post vulnerandum se verba sed non ad sanandum se vel similia fort. supplenda sunt*'. A notre avis, une telle addition ne diminuerait pas seulement la force rhétorique de la phrase, mais nuirait

⁴¹ Contrairement à ce qui se lit dans *C*, la ponctuation et l'emploi de majuscules dans *S* ne nous obligent pas à supposer la fin d'une phrase derrière *pronuntiatum*.

⁴² Nous remercions le professeur L. De Coninck, qui nous a suggéré la présence de cette lacune.

aussi à sa structure syntaxique. Les mots *sicut et ... potest resuscitare?* se composent de deux unités: un constat (*sicut et ... occidat se*) et une interrogation (*numquid potest resuscitare?*). Au niveau de la syntaxe, ces deux unités n'ont aucun lien entre elles, la conjonction *sicut* n'introduisant que la première. Par conséquent, la phrase principale régissant la comparaison introduite par *sicut* ne doit contenir qu'un élément correspondant à l'unité formée par les mots (*sicut*) *et ... occidat se*. Ceci est le cas dans le texte transmis. L'argument que développe Augustin consiste en une transition de l'évident (ce qui est admis par tout un chacun, y compris par Pélage) au moins évident (ce qui jusqu'à présent n'est pas admis par tout le monde, et en particulier pas par Pélage): de même que chacun (1) peut se tuer (*facile est ut quisquis occidat se*), mais (2) est incapable de se faire ressusciter (*numquid potest resuscitare?* = *nemo potest resuscitare*), de même l'homme (3) peut se blesser moralement (*facilis ... fuit homo ad vulnerandum se*), mais (4) est incapable de guérir lui-même cette blessure (pas explicité). Explicitement, Augustin n'établit qu'un parallèle entre les premiers éléments de chaque pôle de la comparaison (1+3), suggérant seulement d'une manière implicite un parallèle semblable entre les seconds éléments (2+4). La force rhétorique de l'énoncé réside précisément dans la combinaison de cette suggestion implicite avec l'interrogation rhétorique *numquid potest resuscitare?* (2). Ainsi, l'ancien rhéteur fait participer la conclusion, qui n'est pas explicitée et doit être tirée par son public (4), à l'évidence de la vérité énoncée par l'interrogation rhétorique (2).

A la ligne 31 de l'*editio princeps*, on lit: *Quid aliud quaeremus ab eo qui est Christus*? <...> Audistis*. Selon nous, il faut lire ici avec *S Quid aliud quaeremus ab eo? Quid est Christus? Audistis* et interpréter l'ensemble en tenant compte d'une note que Hill a ajoutée à sa traduction de la première phrase du troisième paragraphe⁴³. Selon lui, *Quid aliud quaeremus ab eo?* ('What more should we ask ...?') est repris par la question *Quam maiorem medicinam possit poscere vel sperare genus humanum, quam ut filius unicus mitteretur non nobiscum vivere, sed mori?* (ll. 35-37). Ceci veut dire que tant la première que la seconde question sont des questions rhétoriques. L'interprétation de Hill nous semble être renforcée par le fait que les deux questions sont précédées de citations bibliques qui ont à peu près le même contenu: la première de Rm 5, 9 (*Christus pro nobis mortuus est*), la seconde de Rm 8, 32 (*filio ... non pepercit, sed pro nobis*

⁴³ Voir (Augustinus), *Sermons*. III / 11. *Newly Discovered Sermons*. Translation and Notes E. Hill (*The Works of Saint Augustine. A Translation for the 21st Century*, New York 1997) p. 319, n. 10.

omnibus tradidit illum). Or, à partir des mots *Quid est Christus?* (l. 31)⁴⁴ est développée l'idée que le Christ est le Fils unique de Dieu, ce qui, pour Augustin, démontre que la mort du Christ est le don le plus grand de Dieu à l'humanité:

Quid est Christus? Audistis: quando interrogavit discipulos suos, dictum est a Petro: Tu es Christus, filius dei vivi [Mt. 16, 16]. Ille natura filius, nos gratia; ille unicus, nos multi, quia ille natus, nos adoptati. Cum ergo unum et unicum filium haberet deus, ipso unico et proprio filio, sicut dicit apostolus, non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum [Rm. 8, 32]. Quam maiorem medicinam possit poscere vel sperare genus humanum, quam ut filius unicus mitteretur non nobiscum vivere, sed mori? (ll. 31-37)

A partir de *Quid est Christus?* est donc préparée la seconde question rhétorique, ce qui veut dire que la partie du texte introduite par *Quid est Christus?* et culminant dans la deuxième question rhétorique doit être considérée comme une explicitation des mots *Christus pro nobis mortuus est. Quid aliud quaeremus ab eo?*

A la ligne 66, tant *S* que *C* offrent la lecture *esse*, qui figurait probablement aussi dans leur subarchétype. Dolbeau a proposé, avec quelque hésitation, de remplacer l'infinitif *esse* par le subjonctif *esset* (potentiel du passé)⁴⁵. Selon nous, l'infinitif *esse* peut être maintenu sans aucun problème, si on le considère comme le verbe principal d'un discours indirect dépendant d'un *verbum sentiendi* qui n'est pas exprimé, mais sous-entendu dans l'expression *nomina tacebamus*. Dans cette optique, on a, parallèlement à l'interrogation indirecte *ne forte, quando errorem convincebamus, corrigerentur homines*⁴⁶, un

⁴⁴ N'oublions pas que la question *Quid est Christus?* est courante dans l'œuvre de saint Augustin. Voir e.a. *In Ioh. ev. tract.* 19, 15 (*Quid est Christus? Verbum Dei habens hominem*; CCSL 36, p. 199, l. 31); 46, 4 (*Quid est Christus? Veritas*; p. 400, l. 14); 47, 9 (*Quid est Christus? Verbum et homo*; p. 409, l. 5-6); *En. in Ps.* 70, 2, 10 (*Quid est Christus? In principio erat Verbum*; CCSL 39, p. 968, l. 1).

⁴⁵ L'expression *melius est* est rarement mise au subjonctif du potentiel. Plus courant est son emploi à l'indicatif, même dans le cas où les langues modernes emploieraient une construction potentielle. Toutefois, il existe dans la littérature latine plusieurs exceptions à cette règle (voir J.B. Hofmann, *Lateinische Syntax und Stilistik*. Neubearbeitet von A. Szantyr [*Handbuch der Altertumswissenschaft* 2.2.2, München 1965] pp. 327-328 [§183]).

⁴⁶ Pour *ne* comme adverbe interrogatif combiné avec *forte* ou *forsitan*, voir A. Blaise, *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens* (Turnhout, 1954) p. 551 (*ne*, II, 2). A la ligne 66, cette construction interrogative est un équivalent de la construction *si* avec subjonctif signifiant 'en espérant que, pour le cas où, dans l'hypothèse que, avec l'idée que'. Comparer Firm. Mat., *Err.* 28, 12 (*Adhuc indignationem suam salutaris Deus dilata severitate suspendit, ne vos forsitan peccare paeniteat*; éd.

accusativus cum infinitivo, qui, tout comme elle, dépend d'une idée impliquée par *nomina tacebamur*: 'Nous n'avons jamais mentionné de nom, (en espérant qu') il y aurait des gens qui se corrigeraient quand nous démontrerions leur erreur. En effet, (nous étions d'avis qu') il était mieux ...' Si on préfère garder la construction transmise par les manuscrits, on ferait mieux d'adapter la ponctuation aux lignes 65-66:

*Errorum ipsum semper convincebamur, nomina tacebamur; ne forte, quando errorem convincebamur, corrigerentur homines, nomina tacebamur: nihil enim esse melius ...*⁴⁷

4. CONCLUSION

Nous pouvons conclure que, d'une part, la découverte du manuscrit siennois a permis une bien meilleure édition du *Sermo contra Pelagium* que celle qui ne se fondait que sur le *codex* de Césène. Entre autres, ce nouveau témoin a résolu plusieurs problèmes posés par le texte contenu dans ce dernier manuscrit. D'autre part, l'étroite parenté entre le texte du sermon dans les deux manuscrits et le caractère manifestement corrompu de leur subarchétype rendent pour le moment provisoire chaque édition du sermon entier et surtout celle des lignes 1-166 et 264-267, pour lesquelles *S* et *C* sont les seuls témoins connus. La découverte éventuelle d'un manuscrit moins apparenté à ceux de Sienne et de Césène apportera probablement une solution à ce problème. En systématisant les résultats de notre recherche, nous proposons la liste suivante de corrections à introduire dans le *Serm.* 348 A augm. par rapport au texte qui se déduit de l'édition de 1995 et des retouches en gras dans l'apparat de 1999:

- l. 20: *potens est** au lieu de *potens est*.
- l. 31: *Quid aliud quaeremus ab eo? Quid est Christus? Audistis* au lieu de *Quid aliud quaeremus ab eo qui est Christus*? <...> Audistis*.
- l. 59: *nec tamen aliquando <...> poterimus* au lieu de *nec tamen per nos resurgere aliquando poterimus*.

Turcan); *Peregr. Aeth.* 19, 19. Pour cette équivalence, voir E. Löfstedt, *Philologischer Kommentar zur Peregrinatio Aetheriae. Untersuchungen zur Geschichte der lateinischen Sprache* (Uppsala 1911) pp. 268-269.

⁴⁷ Comparer p. ex. Plin., *Epist.* 3, 9, 15 (*Neque enim ita defendebantur, ut negarent, sed ut necessitati veniam precarentur: esse enim se provinciales et ad omne proconsulum imperium metu cogi*).

- ll. 65-66: *ne forte, quando errorem convincebamus, corrigerentur homines, nomina tacebamus: nihil enim esse melius* au lieu de *ne forte, quando errorem convincebamus, corrigerentur homines, nomina tacebamus. Nihil enim esset melius.*
- ll. 76-77: *qui princeps est auctor huius perniciosi dogmatis, dicebant* au lieu de *qui princeps est et auctor huius perniciosi dogmatis, dicebant.*
- ll. 76-80: *eundem ipsum ... in orientalibus partibus gestis episcopalibus absolutum et catholicum pronuntiatum, propterea <quia> quae illi obiecta sunt, negavit sua esse* au lieu de *eundem ipsum ... in orientalibus partibus gestis episcopalibus absolutum et catholicum pronuntiatum. Propterea quae illi obiecta sunt, negavit sua esse.*
- l. 112: *et subito multos tales inveniamus, quot vel vix vel numquam sanare possimus* (comparer le texte de l'édition de 1995) au lieu de *et subito multos tales inveniamus, quos vel vix vel numquam sanare possimus* (comparer l'apparat de 1999).
- l. 128: *et si qua similia. Haec omnia temporalia et saecularia sunt* au lieu de *et si qua similia hic temporalia et saecularia sunt.*
- ll. 137-138: *qui facit solem suum oriri super bonos et malos, et pluit super iustos et iniustos* au lieu de *qui facit solem suum oriri super bonos et malos, et plui super iustos et iniustos.*
- ll. 192-194: *Rogavi pro te. Quid? Ne deficiat* [Lc 22, 32]. *Quid? Manus tua? pes tuus? oculus tuus? lingua tua, aliqua paralysis, id est dissolutio membrorum?* au lieu de *Rogavi pro te. Quid? Ne deficiat. Quid? Manus tua? pes tuus? oculus tuus? lingua tua, aliqua paralyse, id est dissolutione membrorum?*
- l. 206: *ne forte aliqui ipsorum et nos condemnet et vos* au lieu de *ne forte aliqui ipsorum et nos condemnent et vos.*
- ll. 207-208: *videamus si talia optavit plebi suae, audite quid dixerit, qualia oramus super vos. Audite quid dixerit quodam loco* au lieu de *videamus si talia optavit plebi suae, qualia oramus super vos. Audite quid dixerit quodam loco.*
- ll. 209: *Quid dicis, o nove haeretice, quicumque me audis, si praesens esses?* au lieu de *Quid dicis, o nove haeretice, quicumque me audis, si praesens es?*

Gert PARTOENS

Chargé de Recherches du Fonds de la Recherche Scientifique –
Flandres (Belgique)